



LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DES ECHECS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29/08/2020 à 15h

À DIJON

Représentation du club :

Nombre de voix

Je soussigné,

Président du club de.....

REPRÉSENTATION DIRECTE DU CLUB

donne mandat spécial à M

Membre licencié du club que je représente, sous le code

pour me représenter à l'**Assemblée Générale** du 29 août 2020

Avec

(1) possibilité de transférer ce mandat à un autre membre du club

Sans

Avec

(1) possibilité de donner procuration à un autre club.

Sans

PROCURATION DONNÉE À UN AUTRE CLUB

donne procuration au club de représenté

par son président ou son mandataire spécial, M.....

pour représenter mon club à l'**Assemblée Générale** du 29 août 2020

Avec

(1) possibilité de transférer cette procuration à un autre club.

Sans

(1) Rayer les mentions inutiles

Le à

Signature (à faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ») :

Chaque mandataire est prié de remettre le pouvoir de chaque club qu'il représente à la personne chargée de la vérification des pouvoirs.

Attention : Quand le nombre de clubs membres de la Ligue est au moins de 10, **le nombre total de voix dont peut disposer un délégué est limité à 15% du total des voix de la Ligue. Limite arrondie à l'entier supérieur. La limite est donc à 11 voix.**

Si le destinataire de cet envoi n'est pas l'actuel président du club, et pour toute réclamation, écrire par mail à :

Christine Frédéric : chfre@wanadoo.fr

ATTENTION ! Les pouvoirs transmis par fax et par courriel ne sont pas valables.